

ABONNEMENT
Payable d'avance, par an... \$3.00
do do quatre mois... 1.00
do do un mois... 0.25
Edt. Hebdomadaire, par an... 1.00

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES
Première insertion, par ligne... \$0.10
Tous les jours... 0.05
Trois fois par semaine... 0.08
Une fois la semaine... 0.08
A long terme, conditions spéciales

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

"RELIGION ET PATRIE."

F. MOFFET, Secrétaire de la rédaction et administrateur

LE CANADA

Ottawa et Hull, 19 Decembre 1883

COURRIER

Sir Charles Tupper, arrivé hier à Ottawa, a eu, ce matin, une entrevue avec sir John A. Macdonald. Sa santé est parfaitement rétablie.

Les journaux anglais de la province sont inondés de correspondances, par le temps qui court, au sujet de l'Université et du collège de Toronto. Il s'agit de demander de l'aide à la législature provinciale pour permettre à ces institutions d'atteindre pleinement ce que l'on appelle leur but. La discussion qui est fort vive, sera sans doute transportée en chambre. On s'attend à des débats très vifs.

Le correspondant du Star lui télégraphie d'Ottawa: "On me dit que l'honorable M. Costigan ait souscrit au fonds de défense d'O'Donnell..."

Pour pouvoir nier une chose, nous avions toujours cru qu'il fallait tout d'abord que quelqu'un commençât par l'affirmer. L'agent gris n'est pas du tout de notre avis; il fait lui-même l'affirmation pour avoir le plaisir de la contredire également lui-même. A-t-on vu ou lu quelque part ce que dément le correspondant gris? Non. Donc, tout cela n'est que de l'invention!

Un comble! Le comble de l'in-vraisemblable! Sir Richard Cartwright, dit un journal de Huron, devient de plus en plus populaire à Huron-sud, par "ses manières en gageantes et affables"! Si ce n'est pas là du sarcasme, nous aurions bien su ce que c'est, faire poser sir Richard comme type d'amabilité, de bon ton, de tact! Vraiment, personne n'y avait en core songé. Mais il y a des journaux si excentriques, des écrivains si bizarres! Sir Richard a dû être extrêmement surpris lui-même d'apprendre qu'il pourrait peut être réussir un jour à n'être pas absolument désagréable à tout le monde, — de la bonne compagnie.

Les membres du service civil vont probablement gagner encore leur point devant le juge du comté qui a entendu, hier, les plaidoyers dans la cause de l'imposition de taxes municipales sur leurs revenus, sur leurs appointements. Il y avait environ 400 appels du jugement de la Cour de révision, et comme tous étaient de la même nature, l'on prit le cas de M. Wm. Campbell pour discuter la légalité de cet impôt. Son Honneur le juge Ross a réservé sa décision jusqu'à samedi, mais il a donné à entendre qu'il se guiderait d'après l'opinion des tribunaux supérieurs qui ont nié à la corporation le droit d'imposer cette taxe du revenu sur les employés du service civil. M. Gormully plaidait la cause des fonctionnaires publics, et M. McTavish celle du conseil. L'affaire sera probablement portée devant le Conseil Privé, en Angleterre.

Il y avait abondance de produits sur le marché de la basse ville, ce matin. Le club de raquettes Frontenac fait faire un magnifique sceau qui doit être terminé demain. L'ouvrage est entre les mains de M. George Cox.

ICI ET CHEZ NOS VOISINS

Nous avons démontré, l'autre jour, que le gouvernement canadien disposait du domaine public, à des conditions beaucoup plus libérales que celles imposées par nos voisins. Or, il paraît que la comparaison, toute avantageuse qu'elle soit aujourd'hui, ne sera bien d'attente encore, si le Congrès adopte trois projets de loi dont il est saisi.

Le sénateur Ingall, qui en est l'auteur, propose de révoquer absolument la loi relative aux pré-emp-tions et de permettre de prendre un second homestead à ceux-là seuls qui ayant fait une première inscription n'auraient pu obtenir de titre parfait, et ne se seraient jamais évacués, en outre, du droit de pré-emption.

Il demande aussi d'abroger la loi qui concerne la culture des arbres, et de n'autoriser l'achat des homesteads qu'après deux ans d'occupation, si le colon aime mieux payer, à raison de \$1.25 l'acre, — au plus bas prix — que d'attendre cinq années durant pour devenir propriétaire.

Enfin, il recommande de ne pas concéder plus de 160 acres à chacun des colons.

Les correspondants de Washington nous disent que ces trois bills ont toute chance de devenir lois, parce que l'on sent le besoin, aux Etats-Unis, de se protéger contre les spéculateurs qui envahissent et exploitent le domaine public.

Il est clair que le Nord Ouest ne pourrait manquer de bénéficier largement de la rigueur d'une pareille législation.

La presse grito libérale qui proclame sur tous les tons l'infériorité relative de nos règlements, qui accuse le ministère de détourner le courant de l'émigration au profit de nos voisins, vont-ils s'extasier devant la nouvelle attitude des législateurs yankees.

Et si le Congrès finit par se prononcer comme on le laisse pressentir, dans le sens du sénateur Ingall, cessera-t-on de décrier notre politique pour servir de mesquins intérêts de parti?

Nous ne le croyons pas!

NOS FILATURES DE COTON

Dans ces derniers temps, il s'est élevé dans la presse une discussion très sérieuse, à savoir: si nos filatures produisent plus que la quantité de coton nécessaire aux besoins actuels du pays. Afin de nous bien rendre compte de la situation, nous allons comparer notre production à celle des Etats Unis.

Lors du dernier recensement américain, en 1880, la proportion était d'un fuseau pour chaque cinq têtes de la population, soit une production de quarante-cinq verges par âme. Il n'y a pas à douter que cette production s'élève aujourd'hui à au moins cinquante verges par tête.

Voyons maintenant notre propre position: Nous avons en opération 9,980 métiers et 456,800 fuseaux, c'est à dire un fuseau pour chaque neuf têtes de notre population, produisant vingt sept verges et demie par tête, à peu près la moitié de ce que les Américains manufacturent, proportions gardées.

Mais nous devons tenir compte de la grande différence de notre climat avec le leur; nous utilisons beaucoup plus d'étoffes en laine, ce qui réduit considérablement nos

besoins pour les cotons, et nous fait penser que probablement nous produisons amplement pour satisfaire à notre consommation, sans craindre aucunement pour l'avenir de nos filatures, si les directeurs savent varier leurs produits.

Il ne faut pas non plus oublier que les Etats-Unis exportent quantité de leurs cotonnades, tandis que nous n'en sommes pas encore arrivés là; au contraire, nous importons un nombre considérable de doublures de toutes espèces, croisées et unies, des colons par carreaux, etc. Enfin il y a place pour tous nos métiers pourvu, nous le répétons, que l'on sache tirer partie des besoins de nos populations.

L'OPINION DE LA PRESSE

Nous lisons dans le Quotidien: "La circulation du Canada dépasse 2,000 copies dans la ville d'Ottawa seulement. Le succès de notre confrère nous réjouit. Ja nous prospère ne lui fut mérité."

Le Canada défend vigoureusement, chaque fois que l'occasion s'en présente, les intérêts des Canadiens français dont il est le seul organe dans la capitale.

Conservateur en politique, notre confrère traite avec beaucoup de tact et de jugement les questions qui passionnent les politiques des provinces d'Ontario et de Québec, particulièrement."

Le Constitutionnel, le Monde, le Courrier de St-Hyacinthe ont aussi avec bienveillance signalé à leurs lecteurs les améliorations que nous avons apportées dans la publication du Canada. Nous remercions nos confrères de leurs bonnes paroles à notre adresse.

JUSTICE ENFIN

On lit dans le Courrier du Canada:

Le 14 mai dernier, M. Baby Casgrain député de l'Islet à Ottawa, faisait une interpellation à l'effet de savoir si le gouvernement avait été informé (par lui) que M. Hubert Hébert, notaire, et agent de la station à Mortmagny, avait été trouvé coupable de manœuvres frauduleuses commises dans une élection qui avait eu lieu à Mortmagny, entre M. Bernatchez et M. Fortin. Il savait pourtant et fort bien dans le temps, que la cause avait été mise en appel, et qu'il aurait été plus prudent de sa part d'attendre la décision du haut tribunal saisi de la cause en dernier ressort.

L'interpellation n'en fit pas moins le tour de la presse; c'est pourquoi nous croyons devoir, en justice pour M. Hébert, annoncer à nos lecteurs que le 7 du courant la Cour d'appel, siégeant à Québec, et présidée par l'honorable juge en chef Dorion, les honorables juges Ramsay, Monk, Baby et Tessier étant sur le banc, vient de renverser le jugement de la Cour de Circuit et que les honorables juges ont été unanimes à déclarer qu'il n'y avait pas eu de manœuvres frauduleuses de commissaires, qu'il ne pouvait par conséquent y avoir de condamnation. Ils ont en conséquence et unanimement renversé le jugement de la cour inférieure, condamnant le plaignant et pour-suivant M. l'avocat Choquette, à payer les frais de l'action tant en Cour d'appel qu'en Cour inférieure.

On nous dit même que plusieurs membres du barreau n'ont pu être témoins de voir M. Choquette, se faire l'informeur et l'avocat de cette mauvaise cause jusqu'en Cour d'appel, et que beaucoup n'ont pu de candidat et avocat malheureux du comté de Mortmagny qui joue ainsi de malheur jusque dans ses propres causes.

Les produits se vendent très cher en ce moment sur les marchés, vu le mauvais état des chemins.

Un hôtel de première classe sera construit dans le cours de l'hiver près de la gare du chemin de fer Canada et Atlantique.

M. L'ABBÉ TANGUAY, Docteur en lettres, membre de la Société Royale du Canada

Nous citons de la Patrie, l'extrait suivant d'une courte biographie de M. l'abbé Tanguay, faite par M. A. Lusignan:

L'abbé Tanguay est prêtre. Il a été curé tour à tour à Saint-Raymond, Saint-Michel de Belchasse et Rimouski. C'est ici que M. J. C. Taché, député-ministre de l'Agriculture, l'a pris avec la permission de son ministre feu McGe, et de monseigneur Baillargeon, pour l'installer dans son département, dans le double but d'utiliser des aptitudes particulières et de tirer parti d'un habit qui sert de passe partout.

Prêtre l'abbé Tanguay pouvait chercher ses renseignements où d'autres ne pénétraient point; les communautés de femmes s'ouvraient devant lui; devant lui les curés étalaient avec bonne grâce les registres de leurs paroisses. Le choix était excellent.

D'autant plus que déjà l'abbé avait relevé les registres de Québec, de Rimouski et de je ne sais plus combien de paroisses. On était en 1865.

En entrant dans ses fonctions officielles, l'abbé Tanguay savait ce qui l'attendait: non seulement toutes les paroisses et tous les greffes du pays à visiter et à étudier, mais des archives à consulter à Paris, et des renseignements à prendre aux Etats-Unis, dans les régions peuplées par les nôtres. Il y fut bravement, et s'attaqua d'abord aux grands centres, puis il passa aux paroisses et à leurs démembrements.

En 1870 il était en état de publier le premier volume de son dictionnaire généalogique, 675 pages in-8 à double colonne, où les origines canadiennes se retrouvent pendant un siècle, depuis la fondation de Québec jusqu'à l'année 1700. Grâce à un système admirable, chacun peut en un clin d'œil, étant donné le nom de quelqu'un, trouver de qui ce quelqu'un descend, d'où viennent ses aïeux, la date et le lieu de leur naissance, de leur mariage, de leur sépulture, les dates relatives aux enfants, tous ces événements de famille si chers à quiconque sa généalogie intéresse. Et il n'y a pas à dire non bel ami, il faut se fier au renseignement, qui est absolument exact.

Les registres sans doute laissent bien des lacunes et présentent d'infinies difficultés. Mais le génie méthodique, la mémoire heureuse, l'esprit de comparaison et les facultés intuitives de l'auteur viennent à son secours et lui permettent de déchiffrer en toute certitude les feuillets les plus obscurs et de combler des vides de tout genre. Tel qui est né dans notre province, il le trouvera cinquante ans après dans le Michigan ou le Missouri et avec lui reconstituera la famille. Pour un travail de cette nature il faut, deux choses que l'abbé possède: la mémoire et le jugement.

L'œuvre à laquelle l'abbé Tanguay attache son nom est immense, nulle part on ne l'a entreprise; il n'y a pas de pays au monde où l'on puisse aussi sûrement remonter à travers trois siècles, d'aussi infimes détails que la naissance, le mariage ou le décès du plus humble de ses premiers habitants. Nous devons cet avantage aux registres de l'état civil que le clergé a si bien tenus de lui-même autant que de par la loi française. Il fallait en outre un travailleur zélé pour sauver de la destruction, en les analysant sous une forme commode, — d'aussi chers aussi précieuses.

Quant à l'œuvre l'abbé relevait le premier registre paroissial, celui de Rimouski, il ne songeait pas qu'il entrerait l'œuvre de toute sa vie, celle qui léguera son nom à nos descendants; il ne voulait que découvrir les liens de parenté qui créent des empêchements aux mariages et nécessitent des dispenses, afin d'assurer aux alliances de ses paroissiens la validité et la légitimité que les lois religieuses et civiles exigent.

Il y a quarante ans de cela. L'appetit est venu en rongéant des bouquins, à ce rat de sacristie (Suite et fin sur la quatrième page.)

B. G. FONDS DE BANQUEROUTE BAS DE LAINE FINE POUR DAMES 25 Cts. LA PAIRE. CONDITIONS COMPTANT. PAS DE SECOND PRIX. BRYSON, GRAHAM & Co., No. 152 et 154, RUE SPARKS.

FUMEZ LES CIGARES CABLE ET EL PADRE MANUFACTURÉS PAR S. DAVIS & FILS MONTREAL. E. VEZINA BIJOUTIER et HORLOGER No. 536 Rue Sussex, OTTAWA. CADEAUX DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN Assortiment complet de Bagues, Anneaux, Epingles, Boucles d'oreilles, Montres en or et en argent A MOITIÉ PRIX Ouvrage fait à ordre sous le plus court délai à des prix modérés. AGENT pour la célèbre montre Waltham E. VEZINA, Porte voisine du VARIETY HALL, 1er dec, 1 an

FOURREURS Le public d'Ottawa et de ses environs est invité à venir examiner notre assortiment contenant ce qu'il y a de plus nouveau et de plus élégant en fait de MANTEAUX ET DOLMANS, en Sealskin et doublés en fourrures, pour dames. Une spécialité de garnitures de fourrures, Manchons, Gants, Caspeaux, Casques et moustaches. Le plus bel assortiment qui existe Ottawa, dans lequel on n'a que l'embaras du choix. Les prix sont toujours les plus bas, chez

H. L. COTE, 128, Rue Rideau. SEPT 1883 le REMEDE DU DR SEY DE PARIS Ce célèbre remède guérit la dyspepsie, les dérangements d'estomac, les indigestions, les vomissements, la bile, l'engorgement du foie, la constipation et les coliques. Il régularise l'action de l'estomac et de tous les organes digestifs. Pris immédiatement après le repas, à la dose d'une cuillerée à dessert, c'est le meilleur stimulant stomacal connu. Pris à la dose d'un verre à vin le matin à jeun, donne un purgatif sûr et agréable, dont l'effet se fait sentir sans malaise et sans douleur, et qui n'empêche pas de vaquer aux occupations ordinaires. En vente chez tous les droguistes. Dépôts en gros à Montréal: MM. HUYMAN, SOUS & Co. MM. KERRY, WATSON & Co. MM. L. SUGDEN, EVANS & Co. 20 nov. 1882—la

ROBES DE BUFFLES! ROBES DE BUFFLES!! Allez au grand DÉPÔT DE ROBES DE BUFFLES, dans les salles d'encan de M. TUCK-BERRY, 29 RUE SPARKS, en face de l'hôtel Russell. Grandes peaux de buffles de \$6 à \$20, de loup-cervier, d'ours d'indes et japonais. Sur 33 peaux d'ours il m'en reste quatre seulement, et j'ai vendu 100 peaux de loup-cervier. Mes capots en pelletterie se vendent aussi très rapidement, car les prix sont très bas. Venez tous au grand dépôt de robes de buffles. Je puis vendre moins cher qu'aucun autre marchand peut acheter et mes prix sont au plus bas. J. B. TAC-BERRY, Encan-teur.

AVIS Est donné par le présent que j'ai vendu aujourd'hui à R. A. Starrs et Co., le magasin d'épicerie que je possédais sur la rue Clarence, dans la ville d'Ottawa, avec tous les crédits de ce magasin. Je désire remercier mes anciens patrons pour le généreux patronage qu'elles m'ont accordé dans le passé. MICHEL STARRS, Ottawa, 3 déc. 1883.

AVIS AVIS PUBLIC est donné par le présent qu'une demande sera faite au Parlement, à sa prochaine session, pour obtenir un acte constituant la Compagnie du chemin de fer de Vaudreuil et Prescott. LACOSTE, GLOBENSKY, BISAILLON & BROUSSEAU, Avocats des requérants. Montréal, 14 novembre 1883.

LA SANTE UN DEVOIR! LA MALADIE UN CRIME! AMERS MANDRAGORES —DU— Dr. BAXTER. LE SEUL REMEDE VEGETAL CONTRE LA Dyspepsie, Perte d'Appétit, Indigestion, Constipation Habituelle, Mal de Tête etc., etc., etc. PRIX, 25 cts. la BOUTEILLE. Vendu partout, et par C. O. DACIER, Ottawa. 15 mai 1883.

FER ATLANTIC COURTE MONTREAL 10 heures Passagers 4 heures ELLMAN. Adventure, de Mont-Grand Tronc. Verdun chemin de fer... 11.35 a.m. 8.30 p.m. 12.30 p.m. 8.00 p.m. White River 5.55 a.m. 8.30 a.m. 8.30 a.m. 8.30 a.m.